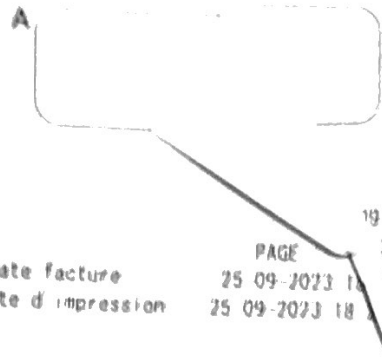




Imp. ST₁ (191)

Sans escompte. Tout retard de paiement entrainera l'application d'une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnisation de recouvrement d'un montant de 40 MF1506 – 1.6.0 – 03/2023